

P REMIÈRES INFORMATIONS

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

LES BILANS DE COMPÉTENCES DE 1994 À 1997

En 1997, l'activité globale des organismes de bilans de compétences, y compris celle des centres interinstitutionnels de bilans de compétences (CIBC), a connu par rapport à l'année précédente une croissance de 11 % du nombre de bilans, accompagnée d'une augmentation de 8 % du chiffre d'affaires.

Hors CIBC, cette progression apparaît un peu moins nette : respectivement + 8 % et + 3 % entre 1996 et 1997. Plus des trois quarts des bénéficiaires sont des demandeurs d'emploi et plus de la moitié sont des femmes. Le niveau général de formation s'est considérablement élevé entre 1994 et 1996, mais a beaucoup moins varié ensuite, même si l'on constate une légère croissance de la part des bénéficiaires de niveau supérieur ou égal au baccalauréat.

Le nombre de bilans réalisés par les seuls centres interinstitutionnels de bilans de compétences croît sensiblement entre 1996 et 1997 (+ 17 %), entraînant une hausse de leur chiffre d'affaires de plus de 20 %.

Reprise de l'activité des organismes prestataires après une baisse significative entre 1994 et 1996

Après une baisse marquée de l'activité des organismes prestataires (85 000 bilans recensés en 1996, contre 125 000 en 1994), l'année 1997 se caractérise par une reprise avec 92 000 bilans enregistrés, soit 8 % de plus que l'année précédente. Le nombre d'organismes actifs (hors centres interinstitutionnels de bilans de compétences) n'a cependant cessé de croître durant cette période, passant de 700 en 1994 à 906 en 1997 (tableau 1).

Malgré un nombre d'heures de bilan en stagnation (1,5 million d'heures recensées en 1997 comme en 1996), le chiffre d'affaires réalisé par les organismes prestataires est en augmentation (+ 3 %). Cela traduit une hausse, en francs courants, du coût de l'heure de bilan (213 Francs en 1997, contre 207 Francs en 1996) et une baisse de la durée moyenne des bilans qui passe de 18 heures en 1996 à 16 heures en 1997.



Davantage de demandeurs d'emploi que d'actifs occupés

Globalement, les femmes bénéficient plus des bilans de compétences que les hommes, et les adultes de 26 à 44 ans comptent pour plus de la moitié des bénéficiaires (tableau 2). D'autre part, la proportion de demandeurs d'emploi atteint 78 % en 1997 contre 75 % en 1996.

Parmi ces demandeurs d'emploi, ce sont autant les jeunes de 16 à 25 ans que les adultes âgés de 26 à 44 ans qui ont réalisé un bilan de compétences, alors que parmi les actifs occupés, ce sont principalement les adultes (71 %).

Un niveau de formation en constante augmentation

Si, en 1994, le profil moyen des bénéficiaires de bilan de compétences était celui d'une jeune ouvrière ou employée non qualifiée en recherche d'emploi, en 1997 il s'agit toujours d'une ouvrière ou employée au chômage, mais un peu plus âgée, et possédant une formation de niveau V.

La tendance à l'élévation du niveau de formation des bénéficiaires de bilan de compétences enregistrée entre 1994 et 1996 se poursuit de façon plus modérée en 1997 (tableau 3). La part des personnes de niveau V diminue légèrement mais continue à être importante. Celle des bénéficiaires de niveau VI reste stable après avoir fortement diminué entre 1994 et 1996.

De 1994 à 1996, la part des ouvriers et des employés parmi les bénéficiaires de bilan de compétences était en constante diminution passant en deux ans de 75 % à 53 %. En 1997, cette ten-

Tableau 1
Évolution de l'activité des organismes prestataires de bilans de compétences entre 1994 et 1997

	Nombre d'organismes considérés	Nombre de personnes employées	Nombre de bilans réalisés	Nombre d'heures de bilan (en milliers)	Chiffre d'affaires (TTC) en millions de francs courants
1994	700	5 330	125 000	2 300	340
1995	890	5 245	109 000	2 000	340
1996	900	5 200	85 000	1 500	310
1997	906	5 230	92 000	1 500	320
Variation 97/96 (en %)	+ 0,6	+ 0,6	+ 8,0	0,0	+ 3,0

Source : MES-DARES, Comptes-rendus des prestataires de bilans (hors CIBC).

Tableau 3
Répartition des bénéficiaires de bilan de compétences selon le niveau de formation

Niveau de formation	En pourcentage		
	1994	1996	1997
I,II,III - Niveau BTS, DUT, ou DEUG, niveau égal ou supérieur à celui de la licence ou des écoles d'ingénieurs	19,1	24,4	25,5
IV - (BTN, BT, BP ou BM, Bac, Bac professionnel)	16,1	18,8	19,6
V - (BEP,CAP ou CFPA 1 ^{er} degré)	37,2	37,9	35,9
VI - Niveau fin de scolarité obligatoire	27,6	18,9	19,0
Total	100,0	100,0	100,0

Source : MES - DARES, Comptes-rendus des prestataires de bilans (hors CIBC).

dance s'interrompt, et leur part remonte à près de 55 %. Corrélativement, celle des cadres moyens et des techniciens supérieurs diminue d'un point entre 1996 et 1997, de même que celle des cadres supérieurs et des professions libérales (tableau 4).

Le bilan de compétences se développe dans les secteurs tertiaires (marchand ou non marchand) puisque 47 % des bilans y sont pratiqués en 1997, contre 37 % en 1993. En revanche, pour le secteur industriel la proportion régresse légèrement, passant de 18 % à 16 % en quatre ans (28 % des activités restent indéterminées en 1997 comme en 1993).

Parmi les organismes prestataires de bilans (hors CIBC), la part de marché des associations de type loi de 1901 redevient majoritaire en 1997. Elle représente 54 % du chiffre d'affaires, contre 46 % en 1996.

En 1997, 90 % des organismes prestataires déclarent, en outre, exercer d'autres activités que celle du bilan de compétences.

LES CENTRES INTERINSTITUTIONNELS DE BILANS DE COMPÉTENCES

En dépit d'une légère diminution du nombre de centres interinstitutionnels de bilans de compétences, le volume de bilans réalisés par ces organismes est en forte augmentation (+16,6 % entre 1996 et 1997), ainsi que le nombre d'heures effectuées (+ 15,9 %). Rompant avec la période 1994-1996 durant laquelle leur chiffre d'affaires était en baisse constante, celui-ci croît de 21 % entre 1996 et 1997 (tableau 5).

La part des CIBC, en termes de chiffre d'affaires, parmi l'ensemble des organismes prestataires de bilans de compétence, est en forte croissance, passant de 40 % en 1996 à 46 % en 1997.

Au total, les CIBC ne représentent plus que 10 % des organismes prestataires de bilans de compétences en 1997, contre 13,5 % en 1994, mais ils assurent 34 % des bilans réalisés.

Tableau 2
Répartition des bénéficiaires de bilan de compétences en 1997 selon l'âge, le sexe et la situation par rapport à l'emploi

	Demandeurs d'emploi			Actifs occupés			Ensemble			Part de la tranche d'âge (en %)
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
16-25 ans	13 189	16 365	29 554	1 057	1 498	2 555	14 246	17 863	32 109	37,0
26-44 ans	13 245	17 139	30 384	6 458	7 327	13 785	19 703	24 466	44 169	51,0
45 ans et plus	3 853	3 298	7 151	1 478	1 459	2 937	5 331	4 757	10 088	12,0
Total	30 287	36 802	67 089	8 993	10 284	19 277	39 280	47 086	(*)86 366	100,0
Répartition des bénéficiaires (en %)			77,7			22,3	45,5	54,5	100,0	

(*) - Résultats portant sur 94 % des répondants.

Source : MES-DARES, Comptes-rendus des prestataires de bilans (hors CIBC).

Tableau 4
Répartition des bénéficiaires de bilan de compétences par secteur d'activité et catégorie socioprofessionnelle en 1997

CSP Secteur d'activité	Artisans, commerçants, exploitants agricoles	Ouvriers et employés non qualifiés	Ouvriers et employés qualifiés	Agents de maîtrise	Cadres moyens et techniciens supérieurs	Cadres supérieurs et professions libérales	Stagiaires de la formation professionnelle	Ensemble secteurs	Part du secteur (en %)
Agriculture	208	756	631	124	204	82	336	2 341	3,0
Industrie	69	2 906	3 630	1 500	2 176	1 055	324	11 660	16,0
Bâtiment	119	1 531	1 352	381	397	205	258	4 243	6,0
Tertiaire marchand .	539	4 719	6 886	2 000	3 438	1 250	545	19 377	26,0
Tertiaire non marchand	103	4 312	5 116	1 672	2 457	1 070	967	15 697	21,0
Secteur indéterminé	246	6 009	2 963	706	896	496	9 906	21 222	28,0
Ensemble CSP	1 284	20 233	20 578	6 383	9 568	4 158	12 336	(*)74 540	100,0
Part de la CSP(en %)	2,0	27,0	27,5	8,5	13,0	5,5	16,5	100,0	

(*) - Résultats portant sur 91 % des répondants.

Source : MES-DARES, Comptes-rendus d'activité des organismes prestataires (hors CIBC).

Tableau 5
Évolution de l'activité des CIBC entre 1994 et 1997

	Nombre d'organismes considérés	Nombre de personnes employées	Nombre de bilans réalisés	Nombre d'heures de bilan	Chiffre d'affaires (TTC) en millions de francs courants
1994	110	1 640	60 000	900 000	160
1995	110	1 575	50 100	800 300	130
1996	110	1 500	40 300	649 000	120
1997	106	1 670	47 000	752 000	145
Variation 97/96 (en %)	- 3,6	+ 11,3	+ 16,6	+ 15,9	+ 20,8

Source : MES-DARES, Comptes d'exploitation des organismes prestataires CIBC.

Ces bilans concernent surtout des salariés (72 % des bilans réalisés par les CIBC en 1997, dont la proportion avait fortement baissé entre 1993 et 1994, passant de 84,5 % à 70,0 %). Le nombre de bénéficiaires commerçants ou exerçant une profession libérale reste faible, et représente entre 3 % et 5 % des bénéficiaire durant la période 1994-1997.

Enfin, un quart des bilans concernent des salariés en contrat aidé (tableau 6).

Même si l'on observe une légère baisse entre 1996 et 1997 du pourcentage de bénéficiaires visant l'élaboration d'un projet professionnel, cet objectif demeure toujours dominant pour les bilans réalisés au sein des CIBC. Les bilans sont néanmoins de plus en plus orientés vers la recherche d'emploi : 26,1 % en 1997, contre 22 % en 1996 (tableau 7).

Tableau 6
Répartition des bénéficiaires actifs occupés selon le type d'emploi

	En pourcentage			
	1994	1995	1996	1997
Salariés en contrat de droit commun	70,0	73,0	70,0	72,0
Commerçants, professions libérales	5,0	5,0	4,0	3,0
Bénéficiaires en contrats aidés	25,0	22,0	26,0	25,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : MES-DARES, Compte d'exploitation des organismes prestataires CIBC.

Tableau 7
Objectifs poursuivis par le bénéficiaire d'un bilan de compétences

Objectifs	1996	1997
Élaboration d'un projet professionnel	49,6	45,6
Recherche d'un emploi	22,0	26,1
Recherche de formation	17,1	18,3
Anticipation d'une mobilité non volontaire	4,1	3,3
Démarche personnelle d'évolution interne	2,4	2,1
Démarche personnelle d'évolution externe	4,0	3,4
Préparation à une validation des acquis	0,8	1,2
Total	100,0	100,0

Source : MES-DARES, Comptes d'exploitation des organismes prestataires CIBC.

Françoise MAILLÉ,
(DARES).

MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

La Dares, assistée d'un prestataire de service (TERSUD), réalise depuis 1993 une enquête permettant d'analyser l'activité des organismes prestataires de bilans de compétences.

A la fin du premier semestre 1998, les directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP) ont fait parvenir un questionnaire aux prestataires de bilans de compétence de leur région.

Pendant la phase de recueil des questionnaires, qui s'est déroulée de juillet à septembre 1998 inclus, les DRTEFP ont mis à jour le répertoire des prestataires de bilans, ce qui a permis de recenser 1 225 prestataires de bilans de compétences en 1997.

Sur ces 1 225 organismes agréés en 1997, 86 % ont adressé leur compte-rendu. Parmi eux, 14 % n'ont pas effectué de bilans de compétences. L'échantillon exploitable se compose dès lors de 1 906 organismes agréés, dont 106 sont des centres interinstitutionnels.

La totalité des centres interinstitutionnels de bilans de compétences ont renvoyé le questionnaire qui leur était adressé.

LE CONTEXTE JURIDIQUE DU BILAN DE COMPÉTENCES

Trois textes sont à l'origine du droit au bilan de compétences :

- l'accord interprofessionnel du 3 juillet 1991
- la loi du 31 décembre 1991
- le décret du 2 octobre 1992.

Le mécanisme juridique repose sur l'institution d'un droit à un congé dont dispose le salarié à son initiative ou à celle de son employeur, et sur un financement imputé, soit au budget de formation de l'entreprise, soit au budget géré par les organismes paritaires collecteurs (Organismes Paritaires Agréés au titre du Congé Individuel de Formation).

Le premier objectif visé par le législateur est de permettre au salarié de définir un projet professionnel, le second est de lui permettre d'élaborer un projet de formation.

Depuis 1993, les organismes prestataires de bilans sont tenus (article R-900-7 du Code du Travail) de présenter annuellement un compte rendu statistique et financier.

Les centres interinstitutionnels de bilans de compétences sont tenus de faire une déclaration spécifique comportant des renseignements complémentaires sur les bilans effectués. Conventionnés par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, ils sont davantage orientés vers les demandeurs d'emploi que les autres centres, et sont astreints à une organisation qui les oblige à avoir une équipe pluridisciplinaire ainsi qu'un conseil d'administration où des représentants des partenaires publics doivent être présents.

L'ACTIVITÉ DES ORGANISMES PRESTATAIRES DE BILANS DE COMPÉTENCES PAR RÉGION MÉTROPOLITAINE POUR L'ANNÉE 1997



Les régions où les bilans sont surtout orientés vers les demandeurs d'emploi

Dans ces régions (les plus nombreuses) les prestataires de bilans reçoivent essentiellement des demandeurs d'emploi (entre 75 % et 89 % des bilans réalisés) et les secteurs associatif et public sont dominants (plus de 80 % du chiffre d'affaires total). La durée moyenne des bilans est légèrement inférieure à la moyenne nationale (15,8 heures, contre 16,4 heures), pour un coût de la prestation relativement plus faible (2 600 F, contre 3 400 F). La part des organismes en mono-activité est proche de la moyenne nationale (12 %, contre 10 %).

Les régions où les bilans s'adressent à des publics mixtes

Dans ces régions, la proportion des demandeurs d'emploi dans les bilans est très proche de la moyenne nationale (près de 78 %). La part du chiffre d'affaires provenant du secteur associatif et du secteur public représente plus de 80 % (contre 67 % au niveau national). La durée et le coût des prestations sont proches des moyennes nationales (16,4 heures et 3 400 F). L'activité des prestataires dans ces régions est plus orientée qu'ailleurs vers de la mono-activité (15 % des organismes ne déclarent pas d'autres activités, alors que la moyenne nationale est de 10 %). Ceux qui exercent plusieurs activités font essentiellement de la formation et du conseil.

Les régions où les bilans sont surtout réalisés au profit des salariés

Dans ces régions, la proportion de bilans réalisés par des salariés est plus forte qu'ailleurs (jusqu'à 44 %, alors que la moyenne nationale est de 23 %). La durée des bilans est proche de la moyenne, tandis que leur coût moyen est relativement élevé (4 300 F). Les organismes prestataires sont relativement diversifiés (seuls 6 % des organismes pratiquent cette seule activité) et sont en majorité des structures privées (la part du chiffre d'affaires provenant des associations et des établissements publics n'est que de 46 %).

Source : MES-DARES, exploitation des comptes rendus d'activité des prestataires.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.22.60. Télécopie 01.44.38.24.43. Directeur de la publication : Claude Seibel. Secrétariat de rédaction : Catherine Demaison et Evelyn Ferreira. Maquettistes : Myriam Garnie, Daniel Lepesant, Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : la Documentation française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - <http://www.ladocfrancaise.gouv.fr> - PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES : 1 an (52 n°) : 701,87 F (107 Euros) - Europe : 737,95 F (112,50 Euros) - Autres pays : 751,07 F (114,50 Euros). Publi-cité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.